

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

A retenir :

Mildiou : contaminations possibles lors des dernières pluies, risque en baisse
Oïdium : traitement selon le risque parcellaire
Black rot : pas de traitement
Tordeuse : peu de risque
Cicadelle vertes : nombre faible

Mildiou :

Les pluies ont été plus conséquentes que prévue, elles ont donc pu être contaminatrices. D'autres pluies sont annoncées en début de semaines prochaine. Le risque cependant continue de baisser car les stocks d'inoculum diminuent et que les grappes deviennent résistantes. Soyez vigilants. Si des symptômes apparaissent et que les pluies annoncées se maintiennent, un traitement peut être envisagé.

Traiter éventuellement si parcelle à risque, juste avant les prochaines pluies.

Oïdium :

La progression de l'oïdium a un peu été freinée par les fortes pluies. Mais elle aura repris dès leur fin. L'oïdium est toujours bien présent sur les parcelles déjà contaminées, mais la grande majorité des parcelles est indemne.

A partir de maintenant, il ne faut renouveler le traitement que sur les parcelles avec symptômes. Pour toutes les autres, on peut suspendre les traitements.

Renouvelez le traitement uniquement sur les parcelles contaminées.

Optidose, module IFV préconise des réductions de dose de :

50 % en risque faible pour le mildiou et l'oïdium

70% en risque moyen pour le mildiou et l'oïdium

Black rot :

Pas de traitement spécifique

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 11

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :

[e-phy catalogue produits phyto](#)

- l'état des lieux 2022 des résistances aux différentes molécules utilisées :

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/01/Note-technique-commune-vigne-2022-Vdef.pdf>